

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



DEUXIÈME COMMISSION  
37e séance  
tenue le  
mercredi 9 novembre 1988  
à 10 heures  
New York

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels\**

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 37e SEANCE

Président : M. NAVAJAS-MOGRO (Bolivie)

SOMMAIRE

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE (suite)

- a) STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES  
NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)
- b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)
- f) TENDANCES A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE  
CATASTROPHE (suite)

---

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/43/SR.37  
25 novembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

88-57002 5992N (F)

/...

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/43/3, A/43/184, A/43/235-S/19674, A/43/238, A/43/287-S/19740, A/43/370, A/43/373, A/43/387-S/19918, A/43/399, A/43/425-S/19962, A/43/435, A/43/457-E/1988/102, A/43/460-E/1988/104, A/43/463-E/1988/106, A/43/480, A/43/510-S/20091, A/43/538, A/43/544, A/43/584, A/43/587, A/43/695, A/43/713, A/43/740, A/43/749; A/C.2/43/2, A/C.2/43/3, A/C.2/43/4, A/C.2/43/7; A/C.2/43/L.6; E/1988/50)

- a) STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite) (A/43/376 et Corr.1-E/1988/67 et Corr.1)
- b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/43/15 (vol. I et II), A/43/288 et Add.1, A/43/369, A/43/513 et Corr.1, A/43/612, A/43/763, A/43/698; A/C.2/43/L.7)
- f) TENDANCES A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite) (A/43/554)

1. M. DORJI (Président du Conseil du commerce et du développement) dit qu'à la trente-cinquième session du Conseil des questions très diverses et très importantes ont été étudiées d'un point de vue réaliste et pragmatique et dans un esprit constructif.

2. Le débat sur la question de l'interdépendance a fait ressortir la complexité croissante des relations entre les Etats et du système commercial, monétaire et financier et de déterminer quels sont les aspects de la situation économique mondiale posant le plus de difficultés. Le contraste marqué existant entre l'évolution relativement favorable de la situation économique de certains pays développés à économie de marché et l'aggravation de la crise dans presque tous les pays en développement est préoccupant. Le fait que la croissance des pays industriels n'ait pas d'incidences favorables sur les pays en développement endettés amène à douter très sérieusement des prétendus fondements de la stratégie de gestion de la dette ainsi que du fonctionnement des mécanismes d'interdépendance. S'il est encourageant de constater que des progrès ont été accomplis s'agissant d'enrayer la désaffection pour le multilatéralisme, la nécessité de relancer et d'élargir la coopération afin d'assurer une croissance plus soutenue de l'économie mondiale s'impose également. Il faudrait surtout intensifier la coopération destinée à favoriser les conditions dans lesquelles les efforts de politique intérieure des pays en développement puissent être plus efficaces.

3. Afin de mettre davantage à profit l'interdépendance, il faut également que les relations économiques internationales soient plus prévisibles, plus stables et plus équitables. Tous les pays espèrent notamment que l'on pourra améliorer le système des échanges internationaux. Au cours de la session du Conseil, plusieurs délégations ont fait observer qu'elles attachent une grande importance aux possibilités que les négociations multilatérales tenues en Uruguay laissent

(M. Dorji)

entrevoir en ce qui concerne la réduction du protectionnisme et le développement du commerce mondial. Si les négociations aboutissent et si les intérêts et les besoins des participants les moins développés au processus de négociation sont dûment pris en compte, les répercussions sur le fonctionnement des mécanismes des échanges économiques pourraient être très grandes.

4. Le Conseil du commerce et du développement a examiné le problème de la dette sous divers angles, notamment l'application des principes directeurs annexés à la résolution 222 (XXI) du Conseil qui constituent les seules normes internationales en la matière. Le Conseil a adopté par consensus une nouvelle résolution dont l'importance tient essentiellement au fait qu'elle vise à traduire concrètement l'esprit de la résolution initiale et à contribuer à ce que le Club de Paris accorde pour le rééchelonnement de la dette des conditions plus libérales, conformément aux recommandations formulées lors du Sommet de Toronto.

5. Un appel a également été lancé en vue d'améliorer encore la coordination entre le Club de Paris et les divers organismes financiers multilatéraux destinés à coordonner les nouveaux apports financiers aux pays débiteurs sans donner lieu à une double conditionnalité. Les pays en développement ont également demandé que les avantages prévus dans les options proposées au Sommet économique de Toronto soient étendus à d'autres pays en développement, et non aux plus pauvres.

6. Dans la résolution susmentionnée, l'intérêt que porte la CNUCED au processus de rééchelonnement de la dette au Club de Paris est également mis en évidence. En premier lieu, le Secrétaire général de la CNUCED est prié de présenter au Conseil une analyse des problèmes que les pays en développement débiteurs ont rencontrés dans les opérations de rééchelonnement de la dette; en outre, le Président du Club de Paris est invité à continuer de convier le Secrétaire général de la CNUCED à participer aux réunions du Club.

7. Il importe également de mettre en évidence le débat approfondi qui a eu lieu sur les moyens les plus efficaces de résoudre les problèmes de la dette. Une convergence de vues s'est manifestée sur un certain nombre de points; par exemple, les participants ont reconnu que les difficultés causées par la dette extérieure demeuraient sérieuses, le rapport étroit existant entre la dette, le commerce et le protectionnisme, les produits de base, l'évolution monétaire internationale et les politiques intérieures et, enfin, la nécessité de disposer d'un cadre général de lignes directrices sur le problème de la dette de tenir suffisamment compte des caractéristiques propres à chaque pays. La réduction de la dette a commencé à prendre plus d'importance et devrait encore en prendre plus à l'avenir. Toutefois, l'échange très fructueux de vues sur la question a consisté à reconnaître que la réduction de la dette peut avoir des incidences très importantes sur la recherche de solutions durables au problème.

8. Lors de la réunion à New York du Comité spécial plénier chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, le Conseil du commerce et du développement a adopté par consensus une décision invitant le secrétariat de la

(M. Dorji)

CNUCED à contribuer à l'exécution du Programme d'action, tant en ce qui concerne la recherche et l'analyse des politiques notamment dans le domaine de l'assistance technique. La contribution du secrétariat serait un moyen efficace de mettre pleinement à profit les ressources limitées dont dispose la CNUCED.

9. A la session précédente du Conseil, les membres ont examiné la question de l'application de l'Acte final adopté par consensus à la septième session de la CNUCED. Ils ont convenu qu'il fallait en faire progresser l'application dans le cadre de la structure de la CNUCED et de son secrétariat. L'Acte final offre à la communauté internationale un point de départ très précieux, mais des mesures complémentaires doivent être prises. Les facteurs économiques sur lesquels sont fondées les conclusions de l'Acte final n'ont guère évolué depuis son adoption.

10. Si le consensus que représente l'Acte final se reflète dans des mesures concrètes, la fonction de la CNUCED en tant qu'instance servant de cadre à la formulation d'idées nouvelles, à la réalisation de consensus et à l'adoption d'accords dans les domaines relevant de son mandat se trouvera réaffirmée. Pour résoudre les difficiles problèmes recensés par la communauté internationale dans l'Acte final, il est essentiel de faire preuve de volonté politique. Les initiatives prises en faveur de la paix au cours de la dernière session prouvent l'existence de cette volonté, aussi y a-t-il lieu d'espérer que dans le cadre d'un système économique mondial de plus en plus interdépendant tous les pays pourront contribuer, en fonction de leurs moyens et par le biais des instances multilatérales pertinentes, dont la CNUCED, à réamorcer le processus de croissance et de développement.

11. M. ELGHOUAYEL (Tunisie), s'exprimant au nom du Groupe des 77, fait observer que l'approche indiquée dans le rapport du Secrétaire général sur la nouvelle stratégie internationale du développement nécessite un profond remaniement afin de tenir compte des vues exprimées par les Etats Membres au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

12. Les pays en développement qui sont membres du Groupe des 77 se félicitent que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social aient appuyé la proposition visant à élaborer et à adopter une troisième stratégie internationale pour le développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement tout en n'étant pas moins préoccupés par l'inadéquation des propositions formulées. La qualité des préparatifs d'une telle stratégie revêt une importance d'autant plus grande qu'elle devra être conçue comme un instrument opérationnel efficace et viable au service de la coopération économique internationale pour le développement. Cet instrument devra s'appuyer sur les éléments dégagés lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la réactivation de la croissance économique et du développement des pays en développement. La session extraordinaire devait définir le cadre général contenant les principes et les lignes directrices sur la base desquels les relations économiques internationales se fonderaient dans le but de la reprise d'une croissance et d'un développement soutenus et durables des pays en développement.

(M. Elghouayel, Tunisie)

13. La session extraordinaire doit offrir un cadre d'action dynamique et général et la prochaine stratégie devrait être conçue comme l'un de ces mécanismes opérationnels. Elle doit servir également de base à l'éventuel nouveau Programme substantiel d'action pour les pays les moins avancés en vue de l'évaluation finale du Programme d'action des Nations Unies pour le relèvement économique et le développement de l'Afrique, qui aura lieu à la fin de 1991 et à la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement.

14. L'édifice construit durant les années 80 n'a pu être ni achevé, ni totalement utilisé. Celui des années 90 devra donc être érigé sur de solides fondations qui seront mises en place par la session extraordinaire et pourront soutenir une structure opérationnelle, efficace et coordonnée.

15. En ce qui concerne le processus préparatoire de la future stratégie internationale du développement, le Groupe des 77 propose la création immédiate d'un mécanisme préparatoire sous forme de comité ad hoc plénier qui entamerait ses travaux dès que possible en 1989 et serait chargé en premier lieu de dégager les lignes directrices et les objectifs propres à guider les travaux d'élaboration de la stratégie par le Comité lui-même et par le Secrétaire général en coopération avec le système des Nations Unies. Deuxièmement, afin d'éviter les erreurs du passé, le Comité pourrait procéder à une rapide évaluation de l'application de la stratégie actuelle. Enfin, des objectifs précis et des indicateurs spécifiques quantitatifs et qualitatifs devraient être arrêtés pour chaque secteur de l'activité de développement économique et social des pays en développement.

16. M. ZVEZDIN (Union des Républiques socialistes soviétiques), parlant également au nom de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la Bulgarie, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République démocratique allemande et de la République socialiste soviétique d'Ukraine, note que tous ces pays attachent une grande importance aux stratégies internationales du développement élaborées dans le cadre de l'ONU qui définissent des normes très utiles pour les activités socio-économiques de l'Organisation et de son système.

17. Pour l'élaboration de la Stratégie de la décennie de 1990, il serait extrêmement utile de tenir compte des leçons tirées de l'application de la Stratégie actuelle. Maints exemples prouvent qu'un grand nombre des problèmes socio-économiques de la fin de la décennie de 1970 et du début de la décennie de 1980 n'ont pas encore été résolus et se sont, en fait, aggravés. De vastes régions continuent de pâtir du sous-développement économique, de la misère et de la faim; les disparités dans les niveaux de vie ont augmenté; les déséquilibres dans les échanges s'accroissent et l'endettement exerce une pression de plus en plus grande, en particulier sur les économies des pays en développement. Dans un grand nombre de pays, d'immenses ressources financières et humaines sont mises au service de la défense et accélèrent la course aux armements au détriment d'objectifs constructifs. Afin de promouvoir la coopération économique internationale, les pays au nom desquels s'exprime le représentant de l'URSS sont en faveur du concept de la sécurité économique internationale qui tient compte des intérêts légitimes de tous les Etats.

/...

(M. Zvezdin, URSS)

18. Les activités socio-économiques de l'Organisation des Nations Unies au cours de la décennie de 1990 doivent être fonction des réalités du monde contemporain qui se caractérise par une interdépendance économique croissante et une plus grande division internationale du travail ainsi que par l'accumulation de divers problèmes socio-économiques qui se généralisent sans cesse et ne peuvent être résolus qu'avec le concours de tous les Etats.

19. Si les tentatives faites pour trouver des solutions efficaces à ces problèmes ont échoué, c'est parce que les mécanismes pertinents ne comprennent qu'un petit nombre de pays; aussi est-il impossible de parvenir à un accord sur des critères objectifs et des solutions équitables.

20. Les pays au nom desquels s'exprime le représentant de l'URSS estiment que l'ONU, par son caractère universel, est l'instance toute désignée pour parvenir à équilibrer les divers intérêts économiques, contradictoires mais réels, de tous les pays. La Stratégie internationale du développement pour la décennie de 1990 doit permettre d'aboutir à cet équilibre. Parvenir à un consensus sur un modèle économique mondial pour la dernière décennie du siècle est une entreprise ardue, mais faute de s'employer de manière concertée à construire un tel modèle, il sera impossible de progresser vers la solution des graves problèmes économiques et sociaux internationaux.

21. Si la Stratégie de la décennie de 1990 doit tenir particulièrement compte des problèmes des pays en développement, elle ne doit pas négliger non plus les intérêts de tous les membres de la communauté internationale. L'élaboration de la future stratégie doit être fondée sur l'examen critique des résultats de la Stratégie actuelle; les erreurs faites doivent être évitées et les lacunes comblées.

22. La nouvelle Stratégie devra en particulier intégrer les objectifs du développement social et économique. Tout en englobant les aspects sociaux, la Stratégie actuelle n'a pas été liée aux aspects économiques. Affirmer que l'objectif final du développement en ce qui concerne ladite stratégie est d'assurer la plus grande prospérité possible à toutes les populations concernées ne repose sur aucun fondement.

23. Il importe de remédier aux erreurs du passé lorsque les domaines prioritaires du développement économique étaient vaguement liés à la mise en valeur des ressources humaines, à la garantie du droit à la vie, à la santé, à l'alimentation, au logement, à l'éducation et à la participation active au développement de la société. Les objectifs humanistes et universels doivent être des impératifs dans la Stratégie pour la décennie de 1990.

24. Les leçons tirées de la présente Stratégie amènent à considérer que la Stratégie doit être liée plus étroitement aux plans à moyen terme de l'Organisation, instruments qui doivent orienter ces activités. Il importe donc de veiller à ce que la Stratégie contribue à promouvoir une meilleure coordination des activités socio-économiques de tout le système des Nations Unies.

(M. Zvezdin, URSS)

25. Les secrétariats de la CNUCED et les commissions régionales peuvent participer à ces activités; il faudrait également consulter le FMI et la Banque mondiale à cet égard. L'analyse des tendances fondamentales du développement international et l'élaboration rapide de recommandations touchant les moyens d'éliminer les difficultés qui se posent seraient manifestement très utiles.

26. La Stratégie internationale du développement pour la décennie de 1990 vise à définir les objectifs de la coopération multilatérale en vue de trouver des solutions justes et acceptables aux problèmes urgents qui se posent sur divers plans : alimentation, énergie, mise en valeur des ressources humaines, lutte contre la faim, la misère et la maladie, protection de l'environnement et utilisation rationnelle des ressources terrestres, développement du commerce international et coopération scientifique et technique, relations monétaires et financières, y compris la question de la dette extérieure, la crise économique en Afrique et l'application du principe du désarmement aux fins du développement.

27. La Stratégie internationale du développement pour la décennie de 1990 doit reconnaître que les Etats doivent définir leurs propres politiques. Un autre objectif connexe consiste à permettre à chaque pays de choisir le système socio-économique et les domaines prioritaires de développement qui lui semblent acceptables.

28. Si la nouvelle Stratégie permet de faire comprendre les rapports existant entre les buts et principes de la communauté internationale dans les divers domaines de la vie sociale et économique, le processus de l'interdépendance économique sera plus souple, permettra d'assurer la stabilité et la fiabilité des liens économiques entre tous les Etats, de tirer profit des échanges économiques internationaux et d'améliorer la situation sociale de tous les peuples. L'ONU contribuerait ainsi efficacement à améliorer les relations économiques internationales et à éliminer les politiques et les méthodes fondées sur la force.

29. M. PORTUGAL (Pérou) déclare que, si les pays industrialisés ne respectent pas leurs engagements, l'élaboration d'une nouvelle stratégie les amènera à concrétiser leur volonté politique dans une coopération internationale dont bénéficieront les pays en développement.

30. La nouvelle Stratégie devra contribuer au développement des pays de l'hémisphère sud et donc favoriser l'adoption de mesures dans trois domaines fondamentaux : le commerce, le financement et le transfert de technologie. Les deux premiers sont étroitement liés et en relation directe avec les Négociations d'Uruguay, le problème de la dette extérieure et le transfert net des ressources des pays en développement. Le troisième domaine touche essentiellement aux futures modalités d'insertion du Sud dans la nouvelle structure économique mondiale qui résultera de l'actuelle révolution scientifique et technique.

31. En ce qui concerne le point 82 b) intitulé "Commerce et développement", il est certain que le commerce international constitue pour les pays en développement, notamment les pays endettés, le principal moyen d'assurer leur croissance tout en assumant leurs obligations financières. Il n'empêche que l'on voit subsister les

/...

(M. Portugal, Pérou)

pressions protectionnistes, les déséquilibres monétaires et financiers, la tendance au bilatéralisme, la prolifération de mesures irrégulières, les subventions fréquentes aux exportations agricoles et les arrangements compensatoires qui sont autant de moyens de pression.

32. Le système généralisé de préférences est affaibli par l'application de critères toujours plus restrictifs et l'exclusion de certains bénéficiaires sur des bases discriminatoires. L'environnement commercial international ne cesse de se dégrader et les engagements visant à l'amélioration de la situation ne sont pas tenus. Les obligations ne sont ni respectées ni systématiquement appliquées; en outre, on voit se multiplier des mesures qui non seulement sont incompatibles avec les dispositions du GATT mais les violent ouvertement.

33. Alors que les termes de l'échange continuent de se détériorer et que prennent fin les Négociations d'Uruguay visant à établir un système de libéralisation et d'expansion du commerce mondial au bénéfice de tous les pays et notamment des pays en développement, les pays industrialisés accentuent les pressions protectionnistes comme le montre la nouvelle loi des Etats-Unis d'Amérique sur le commerce.

34. Non seulement certains pays développés s'obstinent à méconnaître le principe de traitement différencié mais ils essaient également de modifier les dispositions de l'article 18 du GATT relatif à la balance des paiements et qui constitue l'une des rares formes concrètes de traitement spécial en faveur des pays en développement. Les Négociations d'Uruguay n'ont pas de sens pour les pays en développement en dehors de l'application intégrale du traitement spécial et différencié dans tous les domaines de négociation. Il y a lieu d'espérer qu'à la prochaine réunion de Montréal, sera pris l'engagement formel d'appliquer intégralement les principes et objectifs énoncés lors des Négociations d'Uruguay dans le cadre desquelles le Pérou a maintes fois eu l'occasion de souligner l'interdépendance des questions relatives au commerce et au financement et, plus particulièrement, de la dette et du commerce.

35. Dans l'impossibilité d'augmenter leurs exportations du fait que les marchés extérieurs leur sont fermés, les pays en développement sont obligés de s'endetter et, privés de recettes d'exportation, ils ne peuvent assurer le lourd service de la dette qui représente leur principal problème politico-économique.

36. Devant cette situation, le Pérou a proposé d'établir un lien entre la capacité des pays en développement à assurer le service de la dette et l'amélioration de l'environnement commercial, par le biais des Négociations d'Uruguay. Il est essentiel de reconnaître la condition de "partie contractante en développement, endettée", qui doit de toute urgence passer au rang des priorités.

37. Mme MORENO de DEL CUETO (Mexique) souligne que le commerce international fait l'objet de multiples pressions protectionnistes contraires aux principes de compétence et d'efficacité. Certains pays développés ont introduit une nouvelle forme de protectionnisme et participent tout de même aux Négociations d'Uruguay, qui ont pour but de promouvoir l'adoption de règles multilatérales commerciales fondées sur la stricte application des engagements en matière de statu quo et de



(Mme Moreno de Del Cueto, Mexique)

démantèlement du protectionnisme. Il s'agit d'imposer des critères de réciprocité et de conditionnalité politique et d'utiliser la crise économique pour accroître la part des avantages et des bénéfices des plus puissants au détriment des pays en développement.

38. L'étroite relation entre le commerce et la dette doit encourager l'adoption de mesures permettant aux pays en développement d'accéder sans restriction aux marchés des pays développés. Le commerce doit servir à dénouer la crise et non à l'aggraver. Les subventions accordées dans les pays développés en dépit de toute logique économique et politique font chuter le prix des produits de base des pays en développement et diminuent leur capacité de paiement et d'importations. Ainsi, les pays en développement, dans l'impossibilité de vendre leurs produits, ne peuvent pas assumer le service de la dette et ne peuvent pas non plus financer les importations nécessaires. Selon la CNUCED, si l'allègement du fardeau de la dette s'élevait à 50 % de la décote qu'il est actuellement possible d'obtenir sur le marché secondaire de la dette, les pays endettés pourraient assurer leur croissance et dominer le problème.

39. Pour le résoudre, il faudra appliquer à la dette la décote pratiquée sur le marché secondaire et que les pays créditeurs adoptent une réglementation bancaire visant à réduire et alléger la dette. Il faut pour cela se rendre compte que la crise touche l'économie internationale dans son ensemble. Au lieu de comprendre le problème, on a voulu éviter de transférer les risques des banques privées aux gouvernements, ce qui est une erreur puisque tel est déjà le cas dans la pratique, comme on a pu le constater en de nombreuses occasions, par exemple lorsque les gouvernements interviennent dans les négociations pour défendre les banques ou appuyer la dette privée et émettent des obligations à cet effet. Les mesures adoptées traduisent donc un manque de coordination et de prévoyance.

40. Tous les gouvernements, banques et organismes de financement multilatéraux intéressés se doivent de remplir les obligations internationales qu'ils ont contractées à l'égard de la crise de la dette. Parmi les nombreuses propositions et études présentées pour résoudre le problème, on a mentionné la création d'un nouveau mécanisme international pour racheter la dette avec décote sur le marché secondaire, garantir son paiement aux créanciers et encaisser ultérieurement les remboursements des débiteurs. On ne peut que se demander alors si les institutions créées à Bretton Woods sont devenues caduques. Le Gouvernement mexicain tient à rappeler que toute solution efficace du problème de la dette demande une volonté politique, l'acceptation d'une responsabilité partagée et la réactivation du développement, qui à son tour exige des mécanismes de réduction de la dette et de son service.

41. Le secteur des services est une autre question importante abordée dans le rapport de la CNUCED. Il est nécessaire de réglementer les activités de ce secteur pour éviter de perturber l'économie. L'accès des pays en développement au marché des services et de la main-d'oeuvre, outre de contribuer à améliorer le transfert de technologie, pourrait promouvoir le développement. Avec l'appui de la CNUCED et du PNUD, le Mexique a entrepris une étude sur les diverses composantes du secteur des services. Au Mexique, la participation de ce secteur au produit intérieur brut et à l'emploi n'est pas différente de ce que l'on observe dans les pays développés

/...

(Mme Moreno de Del Cueto, Mexique)

et compte pour plus de 60 % du PIB et de l'emploi total. En outre, le Mexique figure parmi les 15 principaux exportateurs de services, surtout en matière de tourisme et de sous-traitance. C'est pourquoi l'appui de la CNUCED dans le secteur des services est d'une importance cruciale pour le Mexique comme pour les autres pays en développement.

42. Enfin, en ce qui concerne la stratégie internationale du développement, la délégation mexicaine souscrit à l'opinion du Président du Groupe des 77, à savoir qu'on ne peut établir une stratégie sans orientations, objectifs ni mesures concrètes. La stratégie exige de solides points de référence et des accords à caractère obligatoire afin que le niveau de vie de la population des pays en développement puisse s'améliorer dans un délai prévisible. La paix et la sécurité internationales sont au centre de la stratégie.

43. M. STOUTE (Panama) fait observer qu'une société internationale structurée dont le système socio-économique est fondé sur un ordre naturel et logique est un principe généralement accepté. En observant la scène internationale, on s'aperçoit que la théorie économique orthodoxe cède le pas dans la pratique à des mesures de commerce international restrictives et à des luttes d'hégémonie favorables à l'extension de zones d'influence particulières. Les graves injustices qui en découlent ont des répercussions désastreuses sur la paix et le développement harmonieux de la communauté internationale et perpétuent un système injuste et irrationnel.

44. Le commerce et le développement sont aussi étroitement liés que la satisfaction des besoins de l'humanité et la coopération internationale. Le développement national dans les domaines politique, économique et social résulte d'un ensemble de facteurs interdépendants fréquemment associés dans les instances de prise de décisions, notamment dans le secteur du commerce international, toujours plus étranger aux intérêts de la majorité des pays en développement. En ce qui concerne le Panama, la proximité des Etats-Unis d'Amérique, la présence et l'exploitation du canal de Panama sont deux facteurs géopolitiques qui ont marqué les relations entre les deux pays.

45. Tout le monde connaît la situation créée au Panama par les mesures du Gouvernement des Etats-Unis, qui a accusé sans preuves de hauts fonctionnaires panaméens jugés coupables de graves délits contre la santé publique, cherchant implicitement à maintenir un état de subordination pour conserver sa suprématie mondiale. Le Gouvernement des Etats-Unis a lancé une campagne à tous les niveaux, allant de la suspension de toute aide technique et économique à une désinformation destinée à la communauté financière internationale, afin de saper sa confiance dans l'activité économique du Panama en matière de services et de commerce.

46. Parmi les dommages que l'attitude agressive des Etats-Unis a directement causés à l'économie, on peut citer les restrictions sur les exportations du Panama, concrétisées par exemple par la suppression totale du contingent d'exportation de sucre et de ses dérivés, l'exclusion du Panama du système généralisé de préférences et de l'Initiative du bassin des Caraïbes. L'interdiction aux banques nationales d'effectuer des transferts de fonds, le blocage à la Banque fédérale de réserve des

/...

(M. Stoute, Panama)

Etats-Unis et dans les banques privées des Etats-Unis de fonds appartenant à la Banque nationale du Panama, ainsi que le refus d'honorer les ordres de retrait de fonds présentés par les fonctionnaires autorisés du Gouvernement panaméen ont entraîné l'effondrement du système bancaire du Panama.

47. En conséquence de la fermeture des établissements bancaires du Panama dès le mois de mars 1988, l'augmentation des investissements au cours de l'année a été inférieure de 10 % par rapport à 1987. Les opérations internationales de la Banque du Panama ont diminué ces dernières années pour diverses raisons, telles que la modification de la législation bancaire des Etats-Unis pour permettre le fonctionnement d'une banque internationale qui ne paie pas d'impôts et n'est pas assujettie aux normes régissant les banques locales.

48. Par ailleurs, le Gouvernement des Etats-Unis a appliqué différents types de mesures économiques coercitives. Par exemple, les redevances au titre du Traité du canal de Panama ont été déposées sur un compte bancaire bloqué; le territoire des Etats-Unis a été interdit à la ligne aérienne nationale; toute aide économique et technique a été suspendue; les Etats-Unis ont menacé de réduire le ravitaillement du Panama en pétrole provenant d'Alaska; il a été interdit aux entreprises américaines installées au Panama de payer des impôts au Gouvernement panaméen. Bien que l'ampleur des dommages causés par les mesures américaines ne puisse être calculée avec exactitude, d'autant plus que l'agression extérieure persiste encore, ceux-ci sont évalués à plus de 2,2 milliards de dollars.

49. Le Gouvernement panaméen fait valoir que les mesures économiques coercitives des Etats-Unis à l'encontre du Panama s'inscrivent dans un programme général de démantèlement total de l'infrastructure économique, politique et culturelle en vue de la réorganiser dans le contexte d'une nouvelle relation contractuelle concernant la zone du canal de Panama, sur lequel seul le Gouvernement panaméen exerce une souveraineté territoriale, étant la seule autorité habilitée à décider de l'avenir de toute zone géographique nationale. Il réitère également son adhésion totale au principe de la coexistence pacifique et productive entre les pays ainsi que le respect de la liberté de commerce. Le Gouvernement panaméen réaffirme sa volonté de résister non seulement à l'agression économique et politique des Etats-Unis d'Amérique, mais également à toute tentative visant à limiter la légitimité de ses efforts pour faire face à l'agression. Les ressources humaines et matérielles du Panama seront mises au service d'une société internationale qui a le courage d'accepter des normes de coexistence fondées sur la justice, le respect et la solidarité entre pays de bonne volonté.

50. M. TANIGUCHI (Japon) estime que chaque stratégie internationale du développement de l'Organisation des Nations Unies a représenté une amélioration par rapport à la précédente. Dans la première, on a simplement fixé un objectif de croissance moyenne annuelle pour l'ensemble des pays en développement, dans la deuxième, les objectifs de croissance ont été ventilés par secteurs, et dans la troisième, on a accordé une importance considérable aux mesures de politique économique. Toutefois, bien que ces stratégies aient contribué à sensibiliser à la nécessité de la coopération internationale pour le développement, elles n'ont pas joué le rôle orientateur qui leur incombait, en partie parce que les rapides

/...

(M. Taniguchi, Japon)

changements de la situation économique mondiale les ont rapidement rendues caduques. Il faut donc se demander s'il est vraiment nécessaire de formuler une nouvelle stratégie qui, si elle contient des objectifs peu réalistes et de vagues consignes, ne fera que nuire à la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies.

51. L'interdépendance de l'économie mondiale impose, certes, d'adopter une perspective commune à long terme, qu'on l'appelle stratégie ou autrement. Toutefois, il faut tenir compte du fait que, pour être utile, la nouvelle stratégie devra remplir plusieurs conditions. Premièrement, elle devra tirer pleinement profit de la capacité de tous les organes et organismes des Nations Unies et aborder de nouveaux problèmes, tels que l'environnement, les courants de ressources, la dette, la population et la réduction des effets des catastrophes naturelles, tout en accordant davantage d'attention aux aspects humains du développement.

52. Deuxièmement, elle ne devra pas contenir de formule unique pour tous les pays en développement, qui doivent être classés en groupes distincts, selon leur niveau de développement, leur structure industrielle, leurs ressources naturelles et le montant de leur dette. En outre, la nouvelle stratégie ne doit pas être fondée sur une relation d'affrontement Nord-Sud, mais sur la responsabilité partagée de toute la communauté internationale.

53. Troisièmement, les indicateurs ne devront pas seulement concerner les données économiques, mais aussi des facteurs humains liés à la qualité de la vie et au bien-être social, tels que la population, la nutrition, le logement et l'environnement.

54. Quatrièmement, la stratégie devra contenir des principes directeurs fondamentaux de politique générale pour orienter la coopération entre les pays donateurs et les pays en développement, en harmonie avec les efforts déployés par ces derniers pour promouvoir leur développement économique.

55. Cinquièmement, la nouvelle stratégie devra être souple pour pouvoir s'adapter aux changements imprévus de l'économie mondiale. Il faudra peut-être prévoir diverses hypothèses de développement et établir un mécanisme de révision.

56. Sixièmement, il conviendrait, pour donner au nouvel instrument une perspective d'avenir, d'éviter de le baptiser quatrième stratégie internationale du développement, car cette expression a des connotations négatives, en conséquence de l'inefficacité des stratégies précédentes. Il est également important de le rédiger de façon claire et concise et de lui faire une publicité adéquate grâce aux moyens de communication.

57. Enfin, la nouvelle stratégie devra être formulée de façon à orienter les travaux des organes et organismes des Nations Unies qui mènent des activités dans le domaine du développement et à permettre de tirer dûment profit de la capacité de ces institutions.

58. M. OHLIN (Sous-Secrétaire général à la recherche et à l'analyse des politiques en matière de développement) présente le rapport sur les perspectives socio-économiques de l'économie mondiale jusqu'en l'an 2000 (A/43/554) et le rapport sur la préparation d'une nouvelle stratégie internationale du développement (A/43/376), qui sont étroitement liés, car l'adoption de nouvelles politiques pour l'avenir doit être fondée sur la compréhension des tendances qui s'ébauchent.

59. En ce qui concerne l'étude sur les perspectives socio-économiques mondiales, il ne s'agit pas de prédire l'avenir, mais de fournir des informations sur ce qui pourrait se passer si l'on poursuivait les politiques et les tendances actuelles, et de signaler les dangers qui menacent l'économie mondiale. Ce n'est pas une étude exhaustive, car il a fallu en réduire la portée en raison des restrictions en matière d'effectifs. On a essayé d'éviter les doubles emplois avec d'autres rapports de nature sectorielle.

60. Les perspectives économiques jusqu'en l'an 2000 ont été réalisées avec l'aide d'un modèle économétrique mondial, en calculant d'abord à part les données correspondant à chaque pays et en les ajoutant ultérieurement. L'hypothèse de base, caractérisée par la poursuite sans changement des politiques actuelles, laisse présager un avenir assez inquiétant. La croissance des pays les plus endettés et des pays les moins avancés serait minime, voire nulle, les pays développés à économie de marché enregistreraient une croissance modérée et seule la croissance de quelques économies de l'Asie méridionale et de l'Asie du Sud-Est augmenterait considérablement. Les différences économiques entre les pays s'accroîtraient et le nombre de personnes qui vivent dans des conditions de pauvreté absolue augmenterait considérablement.

61. On a également étudié quelques hypothèses de remplacement, fondées sur des changements des politiques actuelles. On ne peut rejeter la possibilité que les pays industrialisés réussissent à accélérer leur croissance économique s'ils parviennent à résoudre leurs problèmes structurels actuels et à absorber pleinement les innovations technologiques de ces dernières années, avec l'augmentation de la productivité que cela entraînerait.

62. Le rapport résume en outre les données d'expérience de ces dernières années dans des domaines très différents, tels que la population, l'énergie, l'environnement, les établissements humains, l'éducation, la santé, les politiques sociales, les nouvelles technologies et l'exportation de produits manufacturés par les pays en développement. Il incombe actuellement à l'Assemblée générale de décider si elle continue d'évaluer les tendances à long terme du développement économique et social et, si tel est le cas, de déterminer les mécanismes qu'il conviendrait d'adopter à cette fin.

63. De toute évidence, l'expérience acquise dans l'application de la stratégie pour la décennie en cours a donné lieu à une réflexion profonde sur l'utilité de formuler une autre stratégie. Dans la deuxième Stratégie internationale du développement, on a fixé des objectifs de croissance ambitieux pour les pays en développement, objectifs qui ont perdu leur valeur lorsque s'est produite la crise imprévue de l'économie mondiale. De nombreux problèmes qui sont apparus au cours

(M. Ohlin)

des années 80 n'avaient pas été prévus. La paralysie du processus de développement dans de nombreux pays et la grave crise de la dette sont liées en grande mesure à l'inflation et à la récession simultanées qui se sont produites dans les pays développés à économie de marché; pour résoudre ces problèmes, on a adopté des politiques économiques de diverse nature. Ces 10 dernières années ont également vu de nombreux changements importants qu'il faudra examiner dans le prochain rapport, par exemple le regroupement des marchés financiers internationaux; les grandes réformes des systèmes auxquelles on assiste dans d'importantes régions du monde; la révolution de l'informatique et d'autres disciplines; l'importance qu'ont acquise les questions liées à l'environnement et la reconnaissance du fait que la sécurité internationale ne sera pas établie par un équilibre nucléaire, mais par l'instauration de relations et de conditions économiques fondées sur la confiance et la sécurité dans le monde entier.

64. Il n'est donc pas surprenant qu'au cours des consultations tenues dans le cadre du système des Nations Unies, on se soit généralement accordé à reconnaître que la nouvelle stratégie doit être différente des précédentes sous des aspects importants. Il n'est pas non plus étonnant qu'il existe des divergences en ce qui concerne les caractéristiques que devrait avoir la nouvelle stratégie. Tout accord relatif à la coopération internationale pour le développement devrait être fondé sur l'hypothèse de base selon laquelle on assistera dans de nombreuses régions en développement à une longue période de stagnation, et devrait avoir pour objectif d'éviter une telle situation.

65. Une des raisons pour lesquelles les années 80 ont été si différentes de ce que l'on avait prévu dans les pays en développement a été la faible croissance de ces pays. L'interdépendance mondiale est telle qu'il faut affirmer que la stratégie pour les années 90 doit être planétaire. Tous les pays sont obligés de s'adapter au changement scientifique et technique très rapide de l'économie mondiale et à l'internationalisation des marchés que personne ne peut ignorer.

66. Dans le rapport, on propose également que la stratégie soit limitée à des questions réellement stratégiques, que ses objectifs soient liés à des engagements qui n'échappent pas au contrôle des gouvernements, qu'elle soit flexible et qu'elle offre des indicateurs de progrès que l'on puisse contrôler. La communauté internationale doit continuer d'accorder une importance essentielle au problème que pose la différence entre les niveaux de vie des pays riches et des pays pauvres. Le monde ne se divise pas en pays riches et développés et en pays pauvres et en développement; il existe une gamme continue et, de toute évidence, au cours des années 90, un plus grand nombre de pays asiatiques occuperont, en raison du dynamisme de leur économie, la position de pays développés de longue date.

67. Il faudrait accorder beaucoup d'attention au renforcement simultané des systèmes de commerce international et à la réorientation des courants financiers mondiaux pour parvenir à un meilleur équilibre. L'aide publique au développement est redevenue la principale source de financement pour le développement et, bien qu'elle ne puisse à elle seule satisfaire tous les besoins, il est important qu'elle augmente.

(M. Ohlin)

68. La crise économique des dernières années dans de nombreux pays en développement a entraîné une dégradation des conditions de vie, a aggravé la malnutrition et la faim et a fait augmenter le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté absolue. De toute évidence, l'un des objectifs les plus importants du développement international est d'élever le niveau de vie dans le monde entier. Il faut également accorder davantage d'attention à la protection de l'environnement ainsi qu'à la croissance et au développement écologiquement rationnels.

69. M. Ohlin rappelle la recommandation du Conseil économique et social tendant à inviter le Comité de la planification du développement à participer aux préparatifs de la stratégie. Un groupe de travail du Comité a commencé à analyser cette question, et le Comité créera un autre groupe de travail chargé des préparatifs au début de l'année prochaine, ce qui constituera sans aucun doute une contribution précieuse.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite) (A/43/3, A/43/399, A/43/402, A/43/457-E/1988/102, A/43/463-E/1988/106, A/43/480, A/43/587, A/43/692, A/43/709, A/43/713, A/43/723, A/43/731, A/43/755)

70. M. CHOWDHURY (Bangladesh) remercie sincèrement le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe de l'aide précieuse accordée à son pays au cours des inondations récentes et dévastatrices. Depuis le début même de cette catastrophe, la pire dont on se souvienne, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a répondu de façon expéditive et rapide à l'attente. L'aide fournie au Bangladesh pendant cette période si difficile a été sans aucun doute précieuse et opportune, malgré le fait que ses ressources soient pratiquement épuisées.

71. Il faut souligner que la capacité du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe de satisfaire les demandes croissantes imposées par les grandes catastrophes est considérablement réduite par sa situation financière. Pour cette raison, ces derniers mois, le Bureau du Coordonnateur n'a pu satisfaire que la moitié des besoins en matière de dons en espèces pour répondre à des situations d'urgence. Pour qu'il puisse s'acquitter entièrement de son mandat, il est indispensable qu'il dispose de ressources financières solides.

72. Le Bangladesh partage pleinement l'inquiétude qui règne face à l'urgente nécessité d'établir ou de renforcer des liens entre l'aide d'urgence fournie par le Bureau du Coordonnateur et les programmes à long terme destinés à fournir des solutions durables aux peuples et aux pays affectés. A cet égard, M. Ohlin souligne la nécessité d'agir fermement dans le domaine de la prévention et de la préparation, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/43/375) intitulé "Atténuation des effets des catastrophes". Il encourage également le Bureau du Coordonnateur à coordonner ses activités avec d'autres organismes des Nations Unies afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

73. Le fait que l'on ait désigné les années 90 comme une décennie au cours de laquelle la communauté internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, veillera particulièrement à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la limitation des effets des catastrophes naturelles, est un

/...

(M. Chowdhury, Bangladesh)

grand pas en avant. Il faut espérer que, dans un avenir proche, la solidarité internationale atteindra son point critique, ce qui permettra au Bureau du Coordonnateur de développer davantage ses activités opérationnelles et de s'acquitter de son mandat le plus efficacement possible.

74. M. KATES (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son droit de réponse, déclare que sa délégation est très attristée et déçue de voir que les travaux de la Commission, qui méritent d'être couronnés de succès, sont actuellement compromis par l'insistance avec laquelle le Panama introduit dans le débat des questions qui pourraient être mieux traitées dans d'autres enceintes. Le temps et l'énergie gaspillés nuiront aussi bien à l'examen de projets de résolution importants pour de nombreux pays qu'au consensus indispensable pour leur adoption.

75. D'autre part, les Etats-Unis d'Amérique rejettent l'accusation selon laquelle ils sont responsables des problèmes que connaît le Panama, ainsi que toute suggestion selon laquelle les mesures économiques adoptées contre ce pays sont irrecevables ou illégitimes. Le droit international et la Charte des Nations Unies n'excluent en aucune façon la possibilité que chaque Etat adopte les mesures qu'il juge nécessaires pour déterminer ses relations commerciales bilatérales.

76. M. STOUTE (Panama), exerçant son droit de réponse, considère opportun d'éclaircir politiquement la situation de son pays, qui découle d'une situation politique. La délégation panaméenne est disposée à discuter de cette question à l'Organisation des Nations Unies et ne peut accepter que l'on déclare que les observations faites au moment opportun sont hors de propos ou qu'elles ne relèvent pas du domaine d'action de la Deuxième Commission, car elles ont été formulées précisément en liaison avec le commerce et le développement du Panama.

La séance est levée à 12 h 45.